



Succession bloquée par une soeur inconnue

Par **mirma**, le **13/06/2016 à 17:43**

Bonjour,rnrnA la suite du décès de ma maman, la succession était prête. Au dernier moment une nièce (qui ne fait pas partie des héritiers) prétend que sa mère (qui fait partie des héritiers) aurait une sœur en Croatie. Ma maman disait bien qu'elle avait laissée une fille en Yougoslavie mais il y a des années qu'elle avait coupé les ponts avec sa famille et donc avec son pays. De ce fait aucun des héritiers ne connaît son nom, son prénom, sa date de naissance ni son adresse. La succession est bloquée à cause d'une personne dont on est même pas certain qu'elle existe. Y a t il un moyen pour débloquent cette situation ?rnrnMerci.

Par **morobar**, le **13/06/2016 à 17:56**

Bonjour,rnSoit vous missionnez un cabinet de généalogie ou un détective, soit vous cherchez par vous même.rnPar exemple en vous adressant à un consulat ou ambassade de Croatie en indiquant le maximum de renseignements concernant votre mère.rnEt en espérant une réponse ou des indications.

Par **mirma**, le **13/06/2016 à 19:33**

Ce sont bien que les enfants qui sont héritiers. Il y a peu d'argent en compte donc pas les moyens pour un généalogiste ou un détective.C'est plus qu'on cherche quelqu'un sans savoir qui on cherche. L'idée de l'ambassade m'a effleurée donc je vais tenter. Si mon notaire croit sur parole les dires d'une gamine, heureusement pour nous qu'elle n'a pas dit qu'il y avait dix enfants. J'espère que le livret de famille de ma maman suffira. Merci d'avoir pris le temps pour

me répondre.

Par **morobar**, le **14/06/2016 à 08:13**

Bonjour,rn[citation]Si mon notaire croit sur parole les dires d'une gamine[/citation]rnCela montre qu'il est sage et que la ,gamine ne raconte pas d'histoires, puisque vous mêmes nous avez indiqué connaître l'existence de cette tante.rnEn fait le passage chez le notaire n'avait de sens qu'en présence de biens immobiliers.rnSinon il suffisait de déposer la succession directement au fisc (par exemple de nombreuses banques y procèdent pour votre compte,)avec des portes forts des héritiers connus.

Par **Tisuisse**, le **14/06/2016 à 08:22**

Bonjour,rnrnJe confirme que les enfants de la défunte sont les seuls héritiers. La soeur de la défunte, en présence des enfants de la défunte, n'est pas héritière, il n'y a donc pas lieu de faire des recherches sur cette tante, elle n'a pas voix au chapitre.

Par **mirma**, le **14/06/2016 à 09:38**

Tisuisse. S'il y avait une soeur de la défunte on ne se poserait pas de question. Ma maman était yougoslave et avait coupé les ponts avec sa famille et son pays, (elle avait 87 ans et elle est venue en France elle avait, je crois, 27 ans) donc aucune connaissance pour nous aider. Les recherches sont pour une fille de la défunte. Je vais essayer le consulat. Merci pour votre aide

Par **amajuris**, le **14/06/2016 à 10:16**

Bonjour,rnSi l'état-civil yougoslave est fiable, il doit être possible de vérifier sur l'état-civil de la commune de naissance de votre mère de l'existence d'une fille par ex-exemple en demandant un acte de naissance de votre mère avec filiation.rnSalutations

Par **mirma**, le **14/06/2016 à 11:55**

Merci amajuris.Je viens d'envoyer un mail à l'ambassade et je vais essayer de trouver un acte de naissance, ce qui n'est pas certain, avec les guerres il y a eu des pertes de papiers. je donnerais des nouvelles

Par **morobar**, le **14/06/2016** à **17:57**

Hello @Tissuisse,
[citation]Je confirme que les enfants de la défunte sont les seuls héritiers[/citation]
C'est le cas, la dame illustre inconnue est une fille de la défunte.
Elle donc héritière.

Par **mirma**, le **10/07/2016** à **18:12**

Bonjour. Bonne nouvelle, j'ai retrouvé ma demie sœur avec le livret de famille de ma maman et un acte de naissance que j'ai trouvé sans savoir si c'était le bon (les dates pouvaient correspondre). L'ambassade de Croatie en France m'a demandé un tas de papiers et pourtant aucun résultat, je me suis adressée à l'ambassade de France en Croatie et j'ai eu la joie de savoir que j'avais vraiment une sœur en Croatie. Merci à Morobar pour vos conseils